



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien du patrimoine
sur séries de prix pour l'année 2000 - Appel d'Offres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99520

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 1999

Direction Générale

**Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien du
patrimoine sur séries de prix pour l'année 2000 - Appel d'Offres**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous précise que le marché de travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de la voirie, de l'éclairage public, de signalisation lumineuse, des réseaux d'eau, d'assainissement et des bâtiments communaux sur séries de prix actuellement en cours, vient à expiration au 31 décembre 1999.

Il conviendrait dès à présent, de manière à ce que le nouveau marché puisse être exécutoire au 1er Janvier 2000, de lancer une procédure d'appel d'offres comprenant 14 lots dont vous trouverez le détail ci-dessous :

LOTS	MINIMUM	MAXIMUM
Lot 1 Voirie	2.500.000 F	10.000.000 F
Lot 2 Eclairage Public et Signalisation	2.500.000 F	4.000.000 F
Lot 3 Eau	600.000 F	2.200.000 F
Lot 4 Assainissement	900.000 F	3.500.000 F
Lot 5 Maçonnerie, terrassements, bétons	700.000 F	2.500.000 F
Lot 6 Menuiserie, charpente, cloisons sèches, faux plafonds	500.000 F	2.000.000 F
Lot 7 Couverture zinguerie, étanchéité	500.000 F	2.000.000 F
Lot 8 Métallerie, serrurerie	700.000 F	2.000.000 F
Lot 9 Plâtrerie, carrelage	150.000 F	600.000 F
Lot 10 Chauffage sanitaire	500.000 F	2.000.000 F
Lot 11 Electricité	700.000 F	2.500.000 F
Lot 12 Peinture, vitrerie, revêtements muraux	500.000 F	2.000.000 F
Lot 13 Revêtements sols souples	150.000 F	600.000 F
Lot 14 Menuiseries extérieures en PVC	400.000 F	1.500.000 F

Ce marché à commandes qui précise le montant minimum et maximum pour chaque lot sera passé en application des articles 296 et 273, alinéa 1 du code des marchés publics.

Chaque lot donnera lieu à l'attribution d'un marché avec une seule entreprise ou plusieurs entreprises groupées en application de l'article 2-3 du cahier des Clauses Administratives Générales des Travaux.

Ces marchés seront passés pour une durée d'un an du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année pour une durée globale maximum de trois années, soit jusqu'au 31 décembre 2002.

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres budgétaires concernés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation établi par les Services Municipaux,

- Autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres,

- Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)